

**VADE MECUM
DES
ASSEMBLEES GENERALES
DES COMITES DEPARTEMENTAUX
DE
LA LIGUE REGIONALE DE GOLF
DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**

1. OBJECTIFS

Conformément aux dispositions de la Loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations, les statuts et les règlements intérieurs des Comités départementaux de golf (CD), prévoient impérativement, chaque année, l'organisation d'une Assemblée Générale (AG) destinée à rendre compte aux adhérents de l'action réalisée par l'Association.

Le présent « vade mecum » se propose de rappeler les règles à respecter dans la tenue de ces AG annuelle (y compris électorale) pour garantir la légalité des décisions prises par les CD de la Ligue régionale de golf de Provence Alpes Côte d'Azur. Les AG extraordinaires, seules compétentes pour modifier les statuts, feront l'objet d'un document spécifique.

2. COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La section II du statut et règlement intérieur du CD, stipule que l'AG du CD se compose des représentants élus des associations sportives (AS) et membres du CD ayant acquitté pour l'année en cours, l'ensemble de leurs cotisations fédérales. Ces représentants sont soit le président en exercice titulaire d'une licence ffgolf dans la catégorie « membre association sportive » (lien 1), soit un membre licencié de la même AS délégué par son président. Ces représentants disposent à l'AG d'un nombre de voix déterminé notamment en fonction du nombre de licenciés « membre AS ».

Sur le site « extranet golf » du CD dans la rubrique « comité », sont proposés la **feuille de présence** officielle destinée à l'émargement et le **nombre de voix** de chaque AS pour l'AG de l'année considérée.

La **formule de pouvoir** d'un président pour déléguer un membre de son AS doit comporter sa signature originale. Le modèle de pouvoir est joint en annexe. Le vote par procuration et par correspondance sont interdits

3. CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'AG ordinaire annuelle est obligatoirement réunie avant la tenue de l'AG ordinaire annuelle de la Ligue Paca (article 15).

L'AG se réunit sur convocation du président du CD à la fois par lettre simple ou courriel adressé aux membres, 15 jours au moins à l'avance, et par publication sur le site Internet du CD ou, s'il n'en possède pas, celui de la ligue Paca (article 14).

La convocation mentionne à chaque fois l'**ordre du jour** et doit être communiquée pour invitation au président de la ligue Paca (voir modèle joint).

Lorsque l'AG est électorale un règlement des opérations électorales doit être adopté par le bureau du CD afin d'organiser les opérations relatives à l'élection du nouveau CD pour la nouvelle mandature. (article 3 du règlement intérieur).

4. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'ordre du jour de l'AG doit comporter au moins :

- lecture et approbation du rapport sur la gestion morale et sportive du CD ;
- commentaire et approbation du rapport sur la situation financière ;
- approbation des comptes de l'exercice clos (et affectation du résultat) ;
- approbation du projet sportif et de développement **validé préalablement par la ligue** ;
- vote du budget prévisionnel de l'exercice suivant ;
- approbation du montant de la cotisation annuelle des membres du CD (si cotisation) ;
- le cas échéant, l'élection des membres du Bureau
- questions diverses (à formuler au préalable) ;

Dix jours avant la tenue de l'AG, les associations membres du CD, désireuses de voir porter des questions à l'ordre du jour, doivent adresser leurs propositions au Bureau. Dans le même délai, le président de la ligue Paca et le président de la ffgolf peuvent faire compléter l'ordre du jour.

5. DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Avant l'ouverture des travaux, il convient :

- d'organiser l'accueil, la vérification des pouvoirs et des droits de vote ;
- de mettre à disposition des membres présents les documents tels que la convocation, l'ordre du jour, le fascicule de l'AG regroupant les rapports annuels, le texte des résolutions, les statuts et règlement intérieur du CD, le PV de l'AG de l'année précédente ;
- de désigner le président de séance (président) et le secrétaire de séance (secrétaire général) ainsi que l'animateur des travaux. Pour une AG électorale, il sera nécessaire de désigner 2 scrutateurs parmi l'assemblée présente. Ils participeront au dépouillement du vote et pourront être signataires du PV de l'AG électorale ;
- de préciser celles et ceux qui disposent d'un droit de vote et d'annoncer le nombre de voix présentes ou représentées
- d'indiquer que, s'agissant d'une Assemblée Générale Ordinaire, aucun quorum n'est nécessaire et que les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés, les abstentions, les bulletins blancs et nuls n'étant pas pris en compte. Le vote à main levée est privilégié. Pour une AG électorale, le vote est réalisé à bulletin secret ;
- de rappeler que les comptes ont été tenus à la disposition des membres pendant les 15 jours précédant l'AG et qu'ils peuvent être consultés au siège du CD, sur rendez-vous.

Durant les travaux, suivre le fil conducteur de l'ordre du jour :

- fixer un temps, même indicatif, à chaque intervenant ;
- ne pas relire les rapports rédigés et remis aux participants hormis le rapport moral ;
- réduire la partie formelle de l'AG au minimum pour laisser la place à un temps d'échange ;
- procéder aux votes des résolutions (rapport moral, rapport financier, approbation des comptes de l'exercice clos, affectation du résultat, budget prévisionnel, tarif des cotisations annuelles, élection des membres du bureau à bulletin secret...). Pour, contre, abstention

6. PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le secrétaire général établit le **procès-verbal** de l'AG, le fait contresigner par le président. Il en fait parvenir copie à la ligue Paca et à la ffgolf.

L'information contenue dans le PV sera succincte et très précise : état des présents (quorum), documents fournis (information et transparence), ordre du jour (résolutions et décisions prises), résultats des votes des résolutions. On ne fera figurer qu'un très court résumé de la nature des décisions.

Le PV de l'AG doit être conservé dans le **registre spécial** du CD. Ce registre est un document dont les feuillets sont reliés de façon indissociable ou numérotés. Les mentions doivent être tenues de façon chronologique. Il doit être tenu au siège social et conservé pendant toute la durée de l'association. Doivent être contenus dans ce registre spécial : les modifications statutaires, les changements de dirigeants, les changements d'adresse du siège social, et les PV d'AG. C'est généralement l'un des premiers documents demandé en cas de contrôle par une autorité administrative ou judiciaire...

POUVOIR

COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DU
ASSEMBLEE GENERALE DU (date)
A(lieu)

Je soussigné(e), Monsieur / Madame

Président(e) de l'A.S.

N° Club

Membre du Comité départemental de golf du

Vous informe que je serai représenté(e) par :

Monsieur / Madame.....

(Membre licencié(e) 20.. de ladite Association spécialement délégué(e) par sa / son Président(e))

Pour représenter mon Club et voter à l'Assemblée Générale du Comité départemental de golf du
..... du

Signature du Président :

A, le

NOTA :

1. Seul le pouvoir original est recevable ;
2. Le pouvoir doit être présenté avec la licence ffgolf de l'année « *Membre association sportive* ».

CONVOCAION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DU

A....., le

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Le bureau du Comité départemental de golf du a l'honneur de vous convier, en vos qualités et mandats, à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année qui se tiendra le :

Jour, Date, Heure, Lieux

L'ordre du jour est le suivant :

- Mot d'accueil du Président ;
- Lecture et approbation du rapport moral ;
- Lecture et approbation du rapport sur la gestion sportive ;
- Lecture et approbation du rapport sur la situation financière ;
- L'approbation des comptes de l'exercice clos ;
- L'approbation du projet sportif et de développement ;
- Le vote du budget de l'exercice suivant ;
- L'état des cotisations des clubs membres ;
- La validation des membres cooptés du bureau ;
- Questions diverses (à formuler sur le bulletin réponse joint) ;

En votre qualité de membre du Comité départemental de golf du, votre présence est particulièrement souhaitée pour valider nos actions et nos projets pour le prochain exercice. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous retourner le coupon réponse joint pour le Vous pouvez vous faire représenter par un membre de votre Association Sportive en remplissant le pouvoir joint.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer Madame la Présidente, Monsieur le Président l'expression de ma considération la plus sportive.

Signature Président

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE
DEPARTEMENTAL DE GOLF DU.....**

Lieux Date.....

Etaient présents ou représentés :

- Les Associations Sportives des golfs de
- Les invités :
- Le président de la Ligue de Golf de PACA ou son représentant.....
- Les membres du bureau du Comité Départemental du

Enregistrement des présents

Les Présidentes et Présidents d'Associations Sportives présents ou représentés constituentvoix sur un total de
S'agissant d'une Assemblée Générale Ordinaire aucun quorum n'est nécessaire. Les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés par vote à main levée. La présidence de l'Assemblée est assurée par Président du Comité duet le secrétariat est tenu par, Secrétaire Général du Comité du

1^{ère} résolution : Approbation du rapport sur la gestion morale du Président du Comité

Le rapport est présenté par le Président du Comité du Le texte est disponible sur le site internet du Comité

- ⇒ **Le rapport sur la gestion morale est mis aux voix et approuvé à l'unanimité des Associations Sportives présentes ou représentées.**

2^{ème} résolution : Approbation du rapport sur la gestion sportive

Le rapport est présenté par le président de la commission sportive, Le texte est disponible sur le site internet du Comité .

- ⇒ **Le rapport sur la gestion sportive est mis aux voix et approuvé à l'unanimité des Associations Sportives présentes ou représentées.**

3^{ème} résolution : Approbation du rapport sur la situation financière de l'exercice clos

Le rapport est présenté par le Trésorier,, Le compte de résultat de l'exercice arrêté au 31 octobre , l'état des recettes et dépenses puis la comparaison 20...../20..... sont présentés et commentés. L'excédent du résultat est affecté dans le compte de report à nouveau. Les documents sont disponibles sur le site internet du Comité .

- ⇒ **Le rapport sur la situation financière est mis aux voix et approuvé à l'unanimité des Associations Sportives présentes ou représentées.**
⇒ **L'affectation du résultat est positionnée en report à nouveau**

4^{ème} résolution : Approbation du projet sportif et du budget prévisionnel

Le projet sportif et de développement pour le cycle 20.....-20..... ainsi que les calendriers des compétitions et le budget prévisionnel correspondant sont présentés par le Président. Les documents sont disponibles sur le site internet du Comité

- ⇒ **Le projet sportifet le budget correspondant sont mis aux voix et approuvés à l'unanimité des Associations Sportives présentes ou représentées.**

5^{ème} résolution : Montant des cotisations pour

Il est rappelé que cette cotisation est prévue dans les statuts du Comité (Art. 19) et le Règlement Intérieur (Art. 7). Son montant doit être approuvé annuellement. Le Président propose de conserver le mode de calcul et le montant maximum de 25 euros par voix élective de chaque Association Sportive affiliée. Il est observé par l'assistance que plusieurs associations ne sont pas à jour de leur cotisation. Le Président précise que les voix électives sont déterminées par la FFGolf et ne prennent en compte que le nombre de licenciés d'un club inscrits à l'Association sportive (lien 1)

- ⇒ **Le montant des cotisations pour est mis aux voix et approuvé à la majorité moinsvoix : détail des clubs n'ayant pas approuvé**

⇒

6^{ème} résolution : Validation des membres cooptés

Messieurs et mesdames..... ont été cooptés en cours d'année pour remplacer les manquants. Le Président demande la confirmation de leur désignation au sein du bureau conformément aux dispositions de l'article 8 du Statut. La modification des membres du bureau du Comité devra être effectuée auprès des services compétents de la Préfecture du

- ⇒ **La désignation des nouveaux membres est approuvée à l'unanimité des Associations Sportives présentes ou représentées.**

Interventions des invités

Monsieur, madame..... clôturent l'Assemblée Générale.

Aucun autre sujet n'étant proposé l'Assemblée Générale est close.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, pour valoir et faire valoir ce que de droit.

Président du Comité Départemental de Golf du.....

Secrétaire Général du Comité de Golf du

Destinataires :

- Les associations Sportives, membres du Comité ;
- La ligue de Provence Alpes Côte d'Azur ;
- La Fédération Française de Golf.